

MAIRIE DE LORAY

1 Rue de la Mairie

25390 LORAY

Loray, le 8 Octobre 2018

Tél. : 03.81.43.20.66

Email : mairieloray@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 OCTOBRE 2018

A 20 h 15

Sous la présidence de : Monsieur Claude ROUSSEL, Maire

Etaient présents : Mesdames Chantal MUSSARD, Marcelline VIPREY et Messieurs Jean-Claude BARBIER, Thierry GUYOT-JEANNIN, Francis HENRIOT et Richard MYOTTE. et Olivier ROI.

Absents excusés : Madame Mathilde PASSARIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry GUYOT-JEANNIN et Monsieur Olivier ROI, ayant donné pouvoir à Madame Chantal MUSSARD.

ORDRE DU JOUR

LOGEMENT ECOLE

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BELLATON et Mademoiselle DEHARBE ont quitté le logement N°1 qu'ils occupaient à l'école, pour des raisons familiales et professionnelles.

Après état des lieux, la caution de 423 € peut leur être remboursée.

Une annonce est mise pour proposer cet appartement à la location.

Les deux chambres ont été entièrement repeintes en blanc car le papier était défraîchi.

SALLE DE LA CURE

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Alexandra RUEFFLY accepte de faire le ménage de la cure (salle, entretien des communs) ainsi que les états des lieux quand la salle est réservée.

Renseignements sont pris auprès du Centre de Gestion pour établir le contrat entre la commune et Alexandra.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Suite à la réunion avec les membres de la Communauté de Communes pour le PLUi, les projections sont les suivantes :

- Surface maximum à urbaniser à Loray : environ 3 ha
- Evolution de la population à 630 habitants en 2030

Les réflexions sont les suivantes :

- Que voulons-nous faire de notre village ?
- Quelles zones voulons-nous protéger ou développer ?
- Imaginer les liaisons douces.

Des réunions publiques sont organisées. Il est vivement conseillé d'y participer.

ADHESION DE LA COMMUNE DE COTEBRUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal donne son accord.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Rapport de la CLECT concernant la compétence GEMAPI

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – transfert de compétence GEMAPI.

REMBOURSEMENT DE FACTURE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2017, deux abonnements aux réseaux ont été facturés à Monsieur PAHIN, pour les deux appartements du 15 Rue des Roches.

Ce dernier signale qu'il possède un compteur unique à cette adresse et que le 2^e appartement n'était pas occupé.

Par conséquent, le Conseil Municipal accepte de rembourser l'abonnement mais informe Monsieur PAHIN que lorsque le 2^e appartement sera occupé, la commune lui facturera la totalité de la consommation d'eau correspondant au compteur principal ; charge à lui de répartir avec ses locataires.

FORET : DESTINATION COUPES 2019

Le Maire présente le programme des coupes de l'aménagement forestier proposé par l'agent forestier, à savoir :

Parcelle	coupe	volume
24	Irrégulière	410
26	Irrégulière	290
27	Irrégulière	260
33	Amélioration	220
7	Régénération secondaire	350
10	Régénération secondaire	350
22	Régénération définitive	400
Total		2 280m³

Le Conseil Municipal accepte ces propositions et autorise le Maire à signer tous documents correspondants.

Une discussion s'engage sur l'état de la forêt et les dégâts causés par les scolytes et la sécheresse.

SIGNALETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Il y a quelques temps, le Conseil Municipal avait projeté de matérialiser le bâtiment communal par l'inscription « MAIRIE ». Ceci n'ayant pas encore été fait, il est décidé de demander des devis pour signaler également les parkings, l'entrée de la salle de la Cure et de matérialiser le nom de celle-ci

AIRE DE JEUX : AMENAGEMENT

Afin de faire « vivre » cet espace, des devis ont été demandés chez KOMPAN pour ajouter des équipements.

Le Conseil Municipal porte son choix sur une structure appelée « supernova » adaptée à différents âges.

Le devis s'élève à 3998.40 € TTC (remise de 30 % déduite)

POINT SUR LA SECURITE ROUTIERE

La délibération d'interdiction aux véhicules de plus 3.5 T a été prise et envoyée au STA.

Les panneaux seront achetés chez Franche Comté Signaux, qui se met en rapport avec les STA pour la pose de ces panneaux.

EAU

Nous constatons encore quelques fuites.

D'autre part, certains compteurs sont défectueux.

Le Conseil municipal décide de faire plomber tous les compteurs. Xavier posera les « plombs » lors du relevé de compteurs.

L'Agence de l'Eau demande plus de contrôle du réseau faute de quoi la redevance pour prélèvement à la source sera doublée.

QUESTIONS DIVERSES

Recensement de la population 2019 : Monsieur Gary CHANOT domicilié 41 Grande Rue sera l'agent recenseur pour la commune.

Nous demandons aux habitants de lui réserver le meilleur accueil.

Cérémonie du 11 Novembre

- 9 h au Monument avec dépôt de gerbe
Présence des anciens combattants + musique
Un café sera offert ensuite.
- 10 h messe à Orchamps-Vennes

Repas de Noël pour les personnes de 65 ans et plus : La date choisie est le Vendredi 14 décembre à midi.

Petit Cabas : Il est en cours de préparation. Marcelline se charge de la saisie.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 8 novembre 2018 à 20 h 15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Claude ROUSSEL